



Avenant et prime sur objectifs

Par **wanderer**, le **20/02/2018** à **07:30**

Bonjour,rnrnJe suis en CDI depuis le 22/02/2016 en tant que chargé d'accueil, mandataire du trésor public.rnJ'ai évolué en tant que chargé de mission Communication et Animation depuis le 16/10/2017.rnLes postes n'ont rien à voir l'un et l'autre.rnOn m'a signifié une période probatoire de 3 mois à partir de cette date jusqu'au 14 janvier 2018 dans laquelle je devais répondre à au moins 80% d'objectifs pour avoir le poste.rnA été dit également l'obtention d'une prime trimestrielle sur objectifs de 250€ passé ce probatoire.rnA ce jour, je n'ai pas signé d'avenant.rnJ'aurais dû le signer en début de période.rnOn m'a présenté deux fois un avenant(en décembre puis en janvier), antidatés au 15/10/17, très flou, sans mode de calcul d'objectifs.rnOn m'a présenté en retard des objectifs à réaliser pour le 1er trimestre 2018, puis on m'a dit que je recevrais un avenant les concernant, chaque trimestre avec des objectifs différents.rnJ'ai tardé à demander l'avenant (1er mail de relance en décembre 2017) du fait d'une charge de travail et de ma flexibilité.rnrnJe souhaite que mon poste soit validé officiellement via un avenant complet.rnJe souhaite que mes objectifs soient clair, précis, réalisables et pondérés et inscrit dans mon avenant.rnJe souhaite que la prime du 1er trimestre soit acquise vu le retards de la présentation.rnrnPouvez-vous me dire si je suis dans mon droit ?rnEt quelles sont les bonne démarches à suivre pour ne pas se faire avoir avec toute cette histoire qui est en ma défaveur ?rnrnTrès cordialement.

Par **wanderer**, le **20/02/2018** à **20:09**

J'ajoute que je ne rien signé depuis, car rien n'est convenable (pas de précision sur les objectifs, pas d'horaires, pas de lieu de travail, etc.)

Par **wanderer**, le **20/02/2018** à **20:13**

c'est une situation particulière pour moi qui n'est jamais eu à demander quoi que ce soit dans mes postes précédents.rnJe vois bien dans tous les cas que mon boss essaie de me la faire à l'envers...rnVos avis comptent.rnMerci

Par **morobar**, le **21/02/2018** à **11:10**

Bonjour,rn[citation]On m'a présenté deux fois un avenant(en décembre puis en janvier), antidatés au 15/10/17, très flou, sans mode de calcul d'objectifs. [/citation]rnVous avez signé ou pas ?rnSi vous avez signé, vous savez ce qu'implique votre contrat de travail et a contrario ce qu'il n'implique pas.rn[citation]Pouvez-vous me dire si je suis dans mon droit ? [/citation]rnComme on ignore tout de ce que vous avez signé, il paraît difficile de juger votre situation.rnDans négociation il va falloir passer par la case "tribunal" et je suis là encore incapable de déterminer si votre contrat est de droit public ou non.

Par **wanderer**, le **21/02/2018** à **11:37**

Bonjour Morobar,rnComme dit dans mon texte de base, je suis en cdi depuis 2 ans.rnJ'ai bien sur signé un contrat il y a deux ans.rnPar contre, je n'ai toujours pas signé l'avenant à mon évolution

Par **morobar**, le **22/02/2018** à **09:55**

Si les bulletins de salaire émis depuis cette mutation n'en font pas mention, vous êtes revenu ou susceptible de revenir à la case "départ".rnIl va être difficile d'ouvrir une controverse sur des promesses non matérialisées.

Par **wanderer**, le **22/02/2018** à **11:12**

Est ce que différents mails, textos, et échanges font preuve de ma prise de fonction le 15 octobre ?

Par **morobar**, le **22/02/2018** à **11:42**

Hélas n'importe qui peut écrire des mails, des textos...il suffit d'avoir accès aux appareils.rnTout est présentable en matière de preuve, si obtenues loyalement (c'est l'usage en matière civile, pas de preuve volée).rnIl appartient au juge de se forger une conviction,

mais l'a partie adverse va demander l'écart par manque de certitude sur les différents signataires.rnIl me paraît que la voie la plus sage reste la négociation, en arguant que ces attermolements ne peuvent conduire qu'au découragement.

Par **wanderer**, le **22/02/2018** à **11:49**

Merci Morobar pour tes réponses concrètes.rnEn effet, je souhaiterais avant tout, une négociation.rnJe ne suis pas procédurier loin de là, mais j'aime bien quand c'est carré, clair.rnMes boss ne le sont pas, sont à la bourre sur tout, demandent beaucoup de moi mais suivent la mauvaise pente niveau administratif...

Par **morobar**, le **22/02/2018** à **15:36**

Oui, mais ne pas oublier que dans un contexte de négociation interne, il est toujours possible d'exciper des mails et autres textos en indiquant que vous ne comprenez plus, que vous assimilez cela à une perte de confiance de votre hiérarchie...rnBref il faut réussir à arracher l'avenant.